

qui est le droit commun, ce minimum de justice sociale, dont j'ai fait ailleurs déjà l'objet de nos revendications chrétiennes, à savoir : le droit pour l'Eglise d'être reconnue officiellement et d'exercer dans son domaine sa libre action et son culte; le droit pour tout citoyen de s'associer à son gré, même en vue de servir Dieu; le droit d'enseigner, sous le contrôle de l'Etat, pour quiconque a les diplômes académiques exigés par les lois; le droit à l'enseignement religieux, au gré des familles, dans les écoles primaires comme dans les lycées et les collèges de l'Etat; la subvention des fonds publics, proportionnelle au nombre des élèves de chaque école légalement ouverte, même privée.

Pas un homme de bon sens et de justice n'a d'objections sérieuses à faire à ce programme de liberté. Pénétrez-vous en, messieurs, et faites-le passer, en le propageant autour de vous, dans l'opinion, pour qu'il s'insinue par elle dans les lois. Présentez-le demain aux candidats qui solliciteront vos suffrages et ne donnez vos voix qu'à ceux qui vous en assureront la plus large part. C'est ainsi que, point par point, vous referez, en le voulant, le manteau sacré de la liberté.

LA PROPRIÉTÉ.

La *propriété* comme la liberté, aujourd'hui, et plus encore peut-être, a besoin de défenseurs catholiques. Vous avez là un champ d'action immense, qui, d'heure en heure, prépare des surprises à notre société. Il y a toujours eu une lutte des classes, plus ou moins aiguë suivant les temps. Entre le monde des travailleurs et celui des patrons la guerre a fait surgir un conflit qui risque d'incendier le monde. Qui le résoudra? Léon XIII qui l'avait prévu et Pie X qui le sentait monter ont écrit sur ses remèdes des pages lumineuses et suggestives, admirablement résumées naguère par Benoît XV, qui resteront la charte chrétienne des serviteurs et des maîtres, des employeurs et des employés. Je vous renvoie sur-